



---

# ÉTAT D'AVANCEMENT 2016

---

PLAN D'ACTION DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

## RÉALISATION

### Supervision

**Christian Guay, chef de service,**  
Direction de l'environnement

### Coordination

Isabelle Peltier, conseillère en environnement,  
Direction de l'environnement, Service de la mise  
en valeur des écosystèmes

Isabelle Linteau, conseillère en qualité de l'air, Direction  
de l'environnement, Service de la mise  
en valeur des écosystèmes

### Collaboration

Direction des communications et du service  
à la clientèle

### Conception graphique

Volcan Design

Pour de plus amples informations sur la démarche de développement durable de la ville de Lévis :  
<https://www.ville.levis.qc.ca/environnement-et-collectes/grands-dossiers/developpement-durable/>

## NOTE TECHNIQUE

Tout plan d'action se doit d'être flexible et dynamique, c'est pourquoi la Ville de Lévis a entrepris, en 2016, une révision complète des actions du PADD. Les objectifs de cette démarche étaient de :

- s'assurer que les actions du plan demeurent en adéquation avec la réalité des intervenants;
- maintenir la mobilisation de tous;
- faciliter l'évaluation de l'état d'avancement.

Plus précisément, la démarche a permis de regrouper certaines actions communes sous un même objectif et de reformuler certains énoncés pour y préciser des attentes plus concrètes. La nouvelle liste complète d'actions se trouve en annexe.

Enfin, la Ville de Lévis a également revu la méthode d'évaluation de la mise en œuvre du plan d'action. À cet effet, un outil a été développé afin d'uniformiser l'évaluation d'une année à l'autre et sur la durée d'application du PADD.

# TABLE DES MATIÈRES

---

<b>MISE EN CONTEXTE</b>	<b>4</b>
<b>AVANCEMENT GLOBAL</b>	<b>5</b>
<b>AVANCEMENT ET PRINCIPALES ACTIONS PAR AXE D'INTERVENTION</b>	<b>6</b>
<b>AXE 1</b> – Gestion durable et intégrée de l'eau	<b>7</b>
<b>AXE 2</b> – Gestion durable du territoire et des ressources naturelles et protection de l'environnement	<b>9</b>
<b>AXE 3</b> – Mise en valeur des loisirs, des sports et de la culture	<b>11</b>
<b>AXE 4</b> – Qualité du milieu de vie et des services	<b>13</b>
<b>AXE 5</b> – Gestion de l'énergie	<b>15</b>
<b>AXE 6</b> – Dynamisme et vitalité économiques	<b>17</b>
<b>AXE 7</b> – Mobilité durable	<b>19</b>
<b>AXE 8</b> – Communication et gouvernance	<b>21</b>
<b>ANNEXE</b> - Liste des actions du PADD	<b>23</b>

## LISTE DES FIGURES

Figure 1 – État d'avancement de la mise en œuvre des actions du PADD	5
Figure 2 – État d'avancement 2016 des actions du PADD, selon la phase	5
Figure 3 – État d'avancement 2016 des actions du PADD, selon l'axe	6
Figure 4 – État d'avancement des actions de l'axe 1	7
Figure 5 – État d'avancement des actions de l'axe 1, selon les objectifs	8
Figure 6 – État d'avancement des actions de l'axe 2	9
Figure 7 – État d'avancement des actions de l'axe 2, selon les objectifs	10
Figure 8 – État d'avancement des actions de l'axe 3	11
Figure 9 – État d'avancement des actions de l'axe 3, selon les objectifs	12
Figure 10 – État d'avancement des actions de l'axe 4	13
Figure 11 – État d'avancement des actions de l'axe 4, selon les objectifs	14
Figure 12 – État d'avancement des actions de l'axe 5	15
Figure 13 – État d'avancement des actions de l'axe 5, selon les objectifs	16
Figure 14 – État d'avancement des actions de l'axe 6	17
Figure 15 – État d'avancement des actions de l'axe 6, selon les objectifs	18
Figure 16 – État d'avancement des actions de l'axe 7	19
Figure 17 – État d'avancement des actions de l'axe 7, selon les objectifs	20
Figure 18 – État d'avancement des actions de l'axe 8	21
Figure 19 – État d'avancement des actions de l'axe 8, selon les objectifs	22

# MISE EN CONTEXTE

---



Le 7 juillet 2014, la Ville de Lévis a adopté son Plan d'action de développement durable (PADD), lequel planifie la réalisation d'une série d'actions pour les années 2014 à 2034\*.

Le PADD définit 36 objectifs répartis en 8 axes d'interventions :

**AXE 1** : Gestion durable et intégrée de l'eau

**AXE 2** : Gestion durable du territoire et des ressources naturelles et protection de l'environnement

**AXE 3** : Mise en valeur des loisirs, des sports et de la culture

**AXE 4** : Qualité du milieu de vie et des services

**AXE 5** : Gestion de l'énergie

**AXE 6** : Dynamisme et vitalité économiques

**AXE 7** : Mobilité durable

**AXE 8** : Communication et gouvernance

Le présent document expose de manière synthétisée l'état d'avancement de la Ville dans la mise en œuvre de son Plan d'action de développement durable. Il met ainsi en lumière les principales actions réalisées en 2016 pour chaque axe d'intervention du plan. Les actions présentées sont celles dont la réalisation requiert des efforts considérables (investissements ou ressources), de même que celles dont la mise en œuvre influence de façon importante et positive l'atteinte d'un objectif du PADD.

Avec ce bilan, l'organisation municipale peut suivre l'évolution de ses actions de façon précise, mais aussi rendre compte à ses citoyens et partenaires des efforts qu'elle porte au quotidien pour favoriser l'intégration de sa démarche en développement durable

\* La liste complète des actions se trouve en annexe du document

# AVANCEMENT GLOBAL

L'état d'avancement global du PADD atteint 34 % pour 2016, soit une progression de 14 % par rapport à l'année 2015. Après un démarrage en force en 2015 (niveau d'avancement de 20 %), la Ville de Lévis a poursuivi sur sa lancée en 2016 et a atteint, après seulement 2 ans de mise en application d'un plan de 20 ans, un niveau d'avancement correspondant au tiers des objectifs fixés.

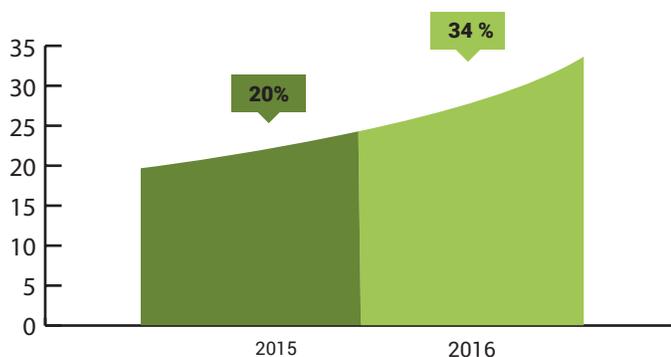


Figure 1 – État d'avancement de la mise en œuvre des actions du PADD

Puisque le PADD se divise en 3 phases distinctes, il est possible de déterminer le niveau d'avancement pour chacune d'elles. Ainsi, si toutes phases confondues le niveau d'avancement global en 2016 est de 34 %, les actions liées à la phase 1 sont complétées à 38 %, contre 24 % pour la phase 2 et 15 % pour la phase 3. Comme il est prévu que les phases 2 et 3 débutent respectivement en 2019 et en 2024, les niveaux d'avancements actuels sont donc encourageants pour la poursuite du PADD.

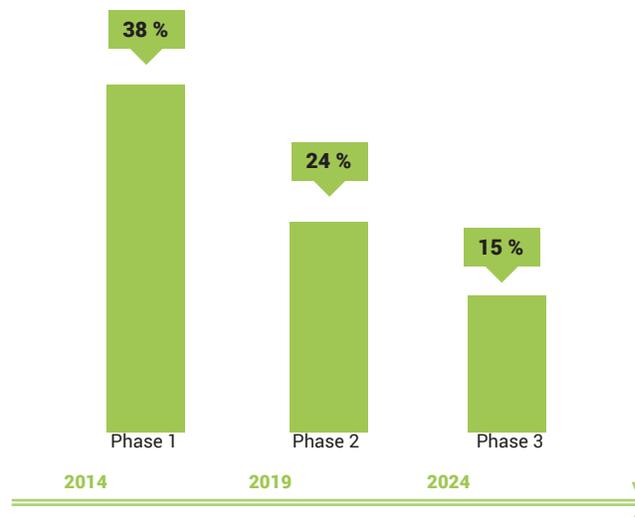
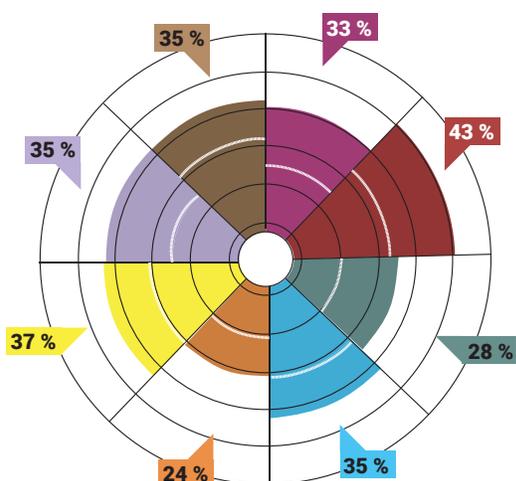


Figure 2 – État d'avancement 2016 des actions du PADD, selon la phase de réalisation prévue

# AVANCEMENT ET PRINCIPALES ACTIONS PAR AXE D'INTERVENTION

La progression se fait de façon relativement uniforme, tous les axes poursuivis présentant un niveau d'avancement significatif.

Certains axes se démarquent tout de même par les efforts qui y ont été consentis et par la progression impressionnante qu'ils ont connue entre 2015 et 2016. Les trois axes suivants sont donc dignes de mention :



## AXE 2 : GESTION DURABLE DU TERRITOIRE ET DES RESSOURCES NATURELLES ET PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

Taux d'avancement : 43 %  
Progression entre 2015 et 2016 : 17 %

## AXE 6 : DYNAMISME ET VITALITÉ ÉCONOMIQUES

Taux d'avancement : 36 %  
Progression entre 2015 et 2016 : 16 %

## AXE 7 : MOBILITÉ DURABLE

Taux d'avancement : 35 %  
Progression entre 2015 et 2016 : 16 %

## Axes

- 1 Gestion durable et intégrée de l'eau
- 2 Gestion durable du territoire et des ressources naturelles et protection de l'environnement
- 3 Mise en valeur des loisirs, des sports et de la culture
- 4 Qualité du milieu de vie et des services
- 5 Gestion de l'énergie
- 6 Dynamisme et vitalité économiques
- 7 Mobilité durable
- 8 Communication et gouvernance

Figure 3 – État d'avancement 2016 des actions du PADD, selon l'axe

Globalement, certaines actions mises en œuvre par la Ville de Lévis en 2016 contribuent à l'avancement de plusieurs axes du PADD. L'entrée en vigueur du schéma d'aménagement et de développement (SAD) en 2016 constitue notamment un geste signifiant dans la démarche de développement durable de la Ville. Résolument tourné vers une harmonie entre le développement et la qualité de vie, il dégage des orientations visant à répondre à une gamme variée de besoins en matière de logements, à favoriser la mixité des usages, et à développer les transports actifs et collectifs. Le SAD contient également des orientations et des mesures permettant de saisir les opportunités favorisant le développement des entreprises. Des espaces adéquats et suffisants sont ainsi prévus pour répondre aux besoins des entreprises commerciales, de service et industrielles.

Il faut noter également les Programmes particuliers d'urbanisme (PPU) en cours d'élaboration pour le Vieux Saint-Romuald, le Vieux-Lévis, le village de Saint-Nicolas, le Vieux-Charny et le Vieux-Lauzon qui contribuent de manière importante à concrétiser les orientations du SAD.

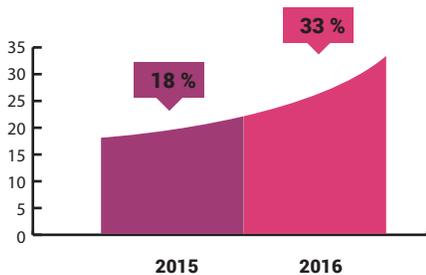
De façon plus spécifique, le SAD et les PPU sont des outils de planification de grande importance qui contribuent à l'atteinte des objectifs des axes 2, 4, 6 et 7.



Quai Paquet

# AXE 1

## Gestion durable et intégrée de l'eau



Parmi les objectifs liés à la gestion de l'eau, l'année 2016 est marquée par une augmentation significative de l'avancement des actions visant l'amélioration de la qualité physico-chimique et bactériologique des cours d'eau. Des actions majeurs ont également été posés pour diminuer la consommation d'eau potable et pour favoriser la mise en valeur des rives, du fleuve et de ses affluents.

Figure 4 – État d'avancement des actions de l'axe 1

## Objectifs

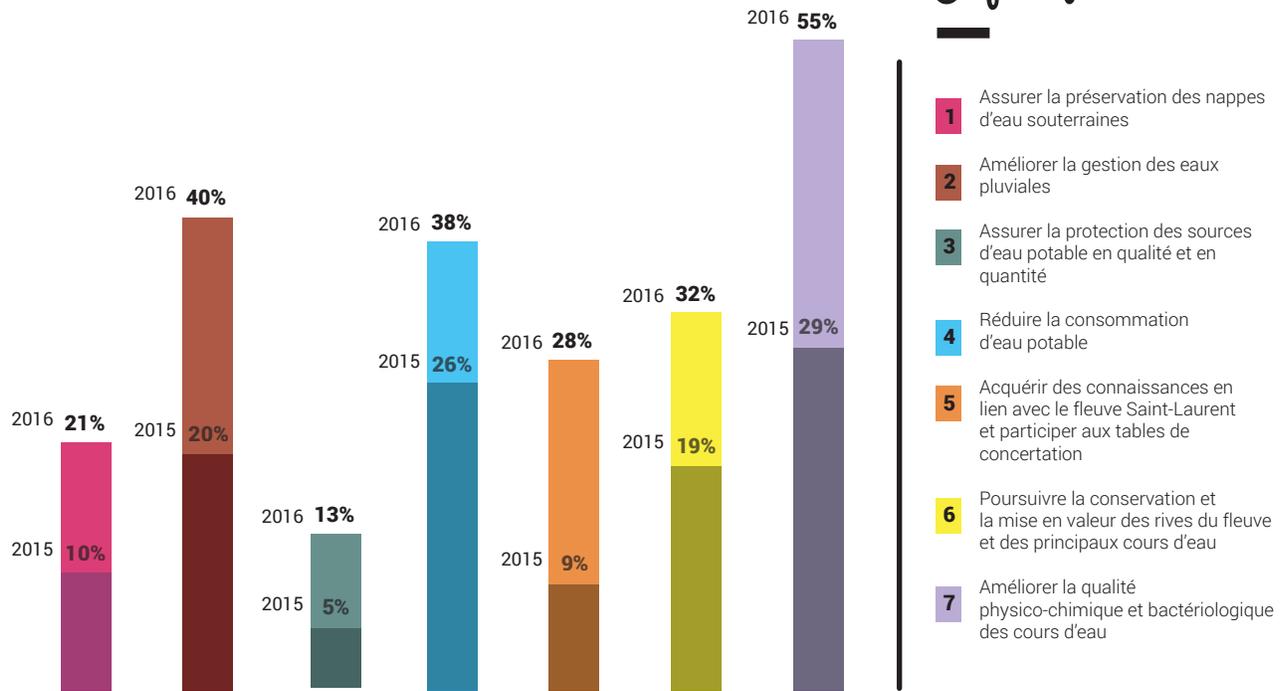


Figure 5 – État d'avancement des actions de l'axe 1, selon les objectifs

### La Ville en action

Voici les principales réalisations qui permettent d'atteindre les objectifs de l'axe.

Le programme de vidange des installations septiques a démarré dans le secteur est du territoire. Ce sont 1 759 installations septiques qui ont été vidangées et dont les boues ont pu être valorisées adéquatement, évitant de polluer les cours d'eau.

Le programme de recherche de fuites et de réparation du réseau d'aqueduc a continué d'être appliqué, permettant d'économiser plus de 6 841 m<sup>3</sup> d'eau par jour, soit l'équivalent de la consommation quotidienne d'environ 17 000 personnes.

La Fontaine du Quai Paquet, dont la conception et la réalisation intègrent plusieurs caractéristiques écoresponsables, dont un système de récupération des eaux, a été inaugurée dans le cadre du réaménagement du secteur de la Traverse, devenant rapidement un site attractif et rassembleur pour la population.

Un circuit canotable a été inauguré sur la rivière Beaurivage, mettant ainsi en valeur le cours d'eau.

### La Ville en planification

Voici les principaux éléments de planification qui contribuent à l'atteinte des objectifs de l'axe.

La Ville a participé au Programme d'acquisition des connaissances sur les nappes d'eau souterraines (PACES).

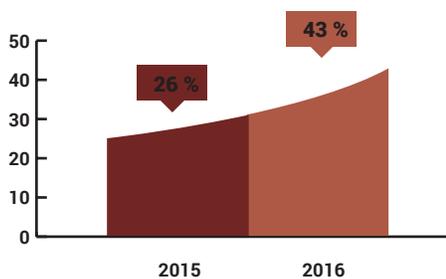


Grande plée Bleue

## AXE 2

---

# Gestion durable du territoire et des ressources naturelles et protection de l'environnement



Le niveau d'avancement de 43 % de l'axe 2 est principalement attribuable à la réalisation de projets contribuant à réduire les gaz à effet de serre et à assurer la protection du paysage, de la biodiversité et des milieux naturels d'intérêt. Les efforts déployés pour améliorer la gestion des matières résiduelles sont également remarquables.

Figure 6 - État d'avancement des actions de l'axe 2

## Objectifs

- 1 Prévenir et réduire les effets causés par les îlots de chaleur
- 2 Contribuer à l'amélioration de la qualité de l'air
- 3 Réduire la quantité de gaz à effet de serre émis
- 4 Assurer une gestion durable du territoire et des ressources naturelles
- 5 Assurer la protection du paysage, de la biodiversité et des milieux naturels d'intérêt
- 6 Améliorer la gestion des matières résiduelles

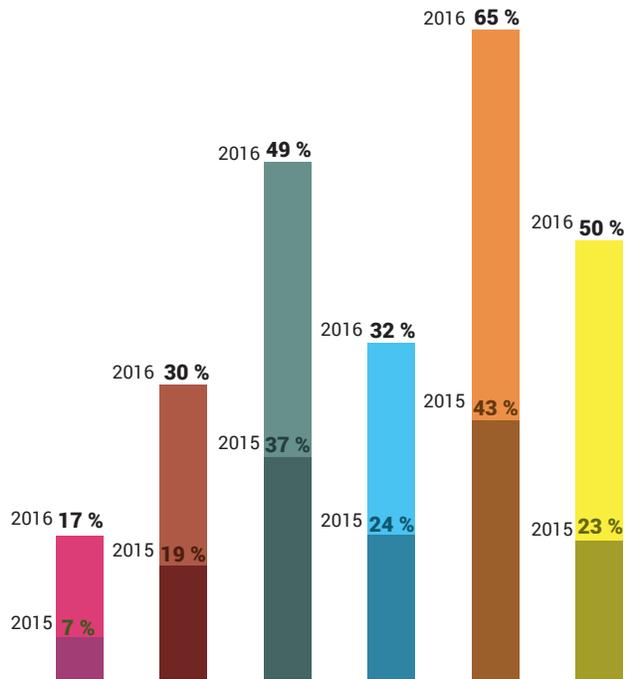


Figure 7 – État d'avancement des actions de l'axe 2, selon les objectifs

## La Ville en action

Voici les principales réalisations qui permettent d'atteindre les objectifs de l'axe.

Au printemps 2016, la Grande plée Bleue, l'une des plus vastes et rare tourbière du Québec, est devenue accessible au grand public grâce à l'aménagement d'un sentier et à l'organisation de visites d'interprétation guidées.

Les Parcours verts ont été mis en place pour permettre aux étudiants et citoyens de visiter les installations de gestion des matières résiduelles du territoire et d'expérimenter le transport collectif.

La Ville a produit le Guide du tri, un outil Web conçu pour aider la population à mieux trier les matières résiduelles. Elle a aussi lancé la campagne de sensibilisation *Voyez plus clair sur le recyclage* qui fournit des trucs simples aux citoyennes et aux citoyens pour recycler plus et mieux.

## la Ville en planification

Voici les principaux éléments de planification qui contribuent à l'atteinte des objectifs de l'axe.

Le Plan de gestion des milieux naturels a été intégré au schéma d'aménagement et de développement afin d'assurer la conservation de la biodiversité et la protection des paysages tout en permettant un développement bien structuré du territoire.

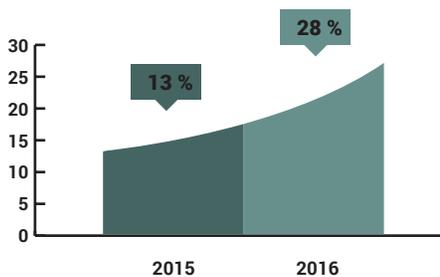
Le nouveau Plan de gestion des matières résiduelles a été adopté avec une orientation *zéro déchet*.



Bibliothèque Pierre-Georges-Roy

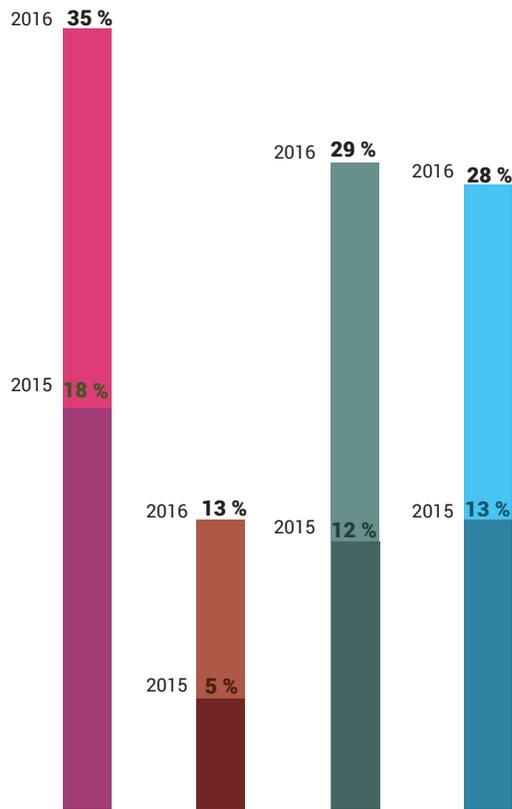
## AXE 3

### Mise en valeur des loisirs, des sports et de la culture



La mise en valeur des loisirs, des sports et de la culture nécessite des efforts continus. Plusieurs actions réalisées en 2015 ont été bonifiées en 2016 permettant la poursuite des objectifs fixés.

Figure 8 – État d'avancement des actions de l'axe 3



## Objectifs

- 1** Développer, entretenir et favoriser la fréquentation des parcs et des espaces verts
- 2** Renouveler et développer le bassin de bénévoles afin d'assurer la pérennité et le développement des organismes
- 3** Élaborer puis mettre en oeuvre un programme d'acquisition, de rénovation, de recyclage et de construction d'immeubles et de terrains à des fins sportives, culturelles et communautaires
- 4** Protéger, mettre en valeur et assurer le suivi des éléments patrimoniaux identitaires

Figure 9 – État d'avancement des actions de l'axe 3, selon les objectifs

### La Ville en action

Voici les principales réalisations qui permettent d'atteindre les objectifs de l'axe.

Le grand chantier de 4,2 M \$ de restauration de l'enveloppe extérieure de la bibliothèque Pierre-Georges-Roy a débuté afin de préserver le caractère patrimonial du bâtiment.

La Ville a traité 242 suivis de demandes de permis assujetties au PIIA patrimonial, lequel vise à préserver les éléments significatifs et à veiller à la qualité des interventions dans les secteurs d'intérêt patrimonial.

Une piste cyclable de 5,1 km reliant les secteurs de Saint-Romuald et de Saint-Jean-Chrysostome a été aménagée, constituant la première phase de développement du parc de la Rivière-Étchemin.

### la Ville en planification

Voici les principaux éléments de planification qui contribuent à l'atteinte des objectifs de l'axe.

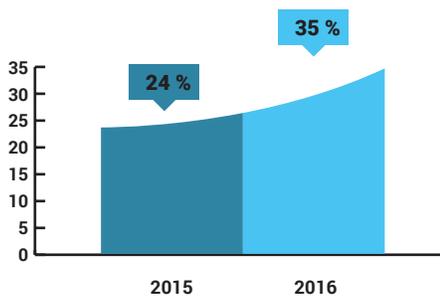
Un programme fonctionnel et technique en danse et musique a été élaboré afin de cibler les besoins pour l'agrandissement du Centre culturel de Lévis en vue d'accueillir l'école de musique l'Accroche Notes et l'école Élédanse.



Activité culturelle offerte à Lévis

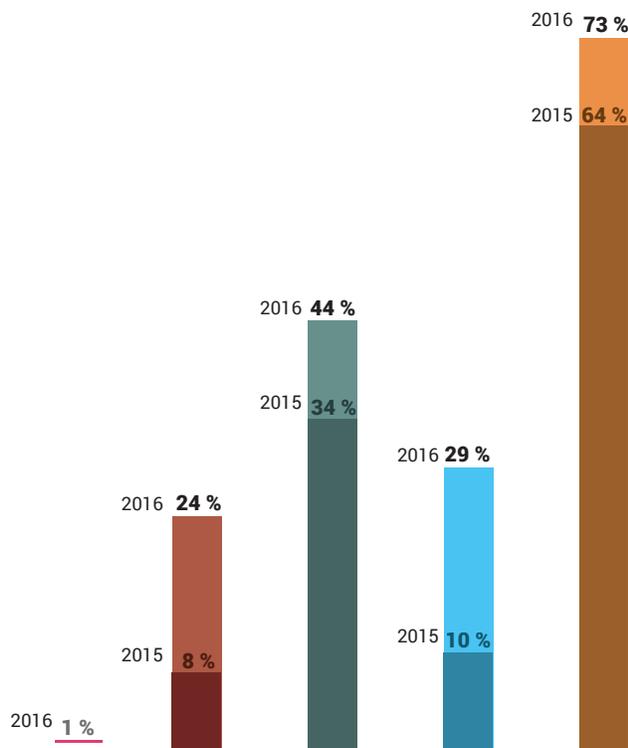
## AXE 4

### Qualité du milieu de vie et des services



Si le maintien de la sécurité dans les quartiers demeure un des objectifs les plus avancés grâce aux efforts consentis en 2015 avec la réalisation des plans particuliers d'intervention, l'année 2016 s'est démarquée par les efforts entourant l'offre de logements sociaux et le développement des services de vie communautaire.

Figure 10 – État d'avancement des actions de l'axe 4



## Objectifs

- 1** Connaître et anticiper les effets causés par les changements climatiques
- 2** Adapter et développer des services de vie communautaire répondant aux besoins de la population
- 3** Créer des milieux de vie attrayants
- 4** Assurer une offre suffisante et de qualité des logements sociaux et communautaires
- 5** Maintenir la sécurité dans les quartiers

Figure 11 – État d'avancement des actions de l'axe 4, selon les objectifs

### La Ville en action

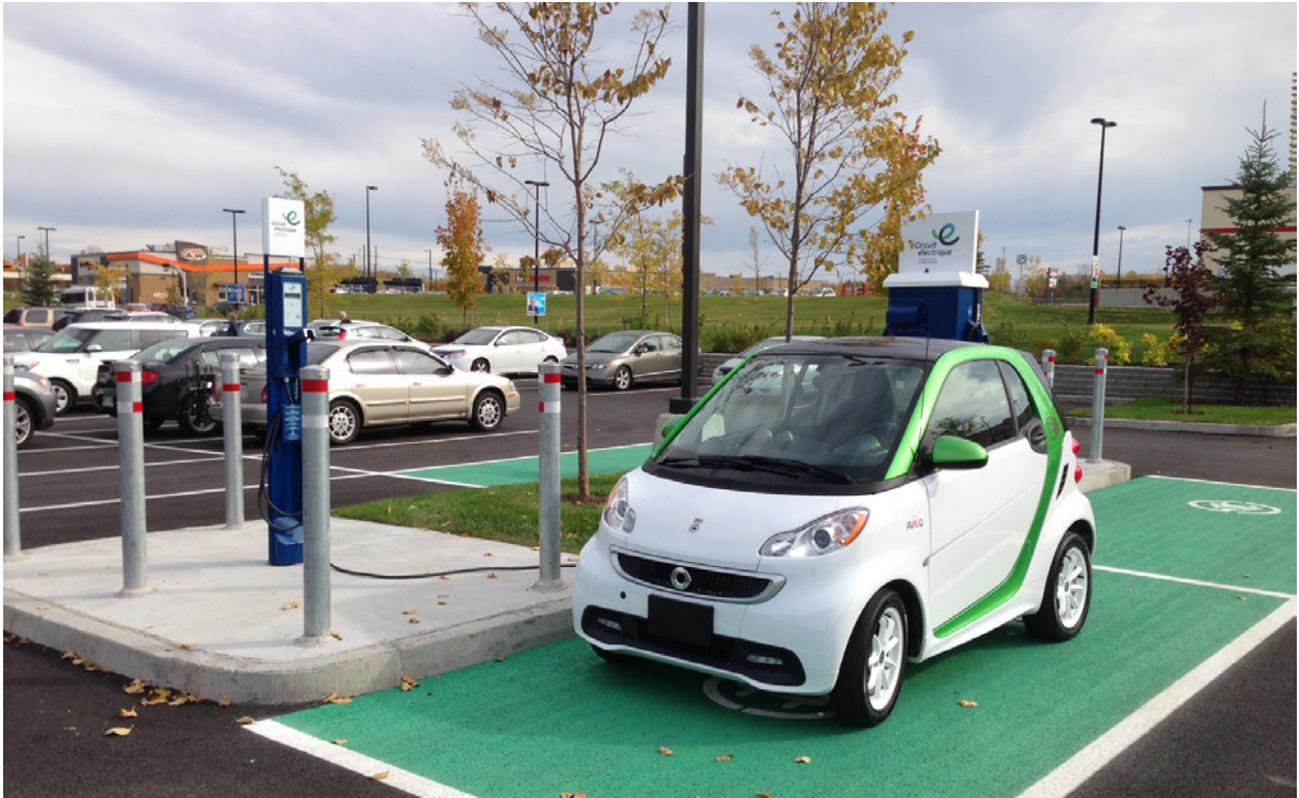
Voici les principales réalisations qui permettent d'atteindre les objectifs de l'axe.

- L'offre culturelle a été bonifiée de 51 nouvelles activités.
- De nouveaux locaux ont été aménagés pour l'école de musique Crescendo, lui permettant d'élargir son offre de cours et de déployer des plages horaires plus vastes.
- Le projet *Le Mieux-vivre*, dont 50 % des logements sont admissibles à une subvention pour le paiement du loyer dans le cadre du programme Accès Logis, a été réalisé.
- La Ville a déployé une campagne publicitaire sur le bon voisinage sous le thème *Cet été, tout le monde s'entend* afin de sensibiliser la population au respect et à la tolérance par rapport aux nuisances sonores. Cette campagne s'inscrit dans un plan d'action pour réduire le bruit.

### la Ville en planification

Voici les principaux éléments de planification qui contribuent à l'atteinte des objectifs de l'axe.

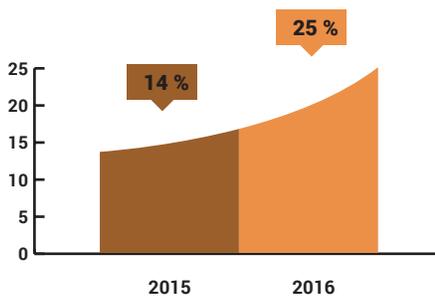
- Un inventaire de l'offre culturelle et des sondages sur la participation aux activités culturelles ont été réalisés afin de développer des services de vie communautaire qui répondent aux besoins de la population.
- Dans le cadre du programme AccèsLogis, la Ville a demandé l'appui au gouvernement du Québec afin qu'il prévoit un plan d'investissement sur 5 ans pour permettre la réalisation de 3 000 unités de logement par année pour l'ensemble des villes de la province.



Bornes électriques dans le nouveau développement du secteur Saint-Romuald

## AXE 5

### Gestion de l'énergie



Les trois objectifs poursuivis pour cet axe, soit la diminution de l'utilisation des énergies non renouvelables, l'augmentation de la performance énergétique et l'étude du potentiel des énergies renouvelables sur le territoire de la ville ont tous progressé de façon uniforme en 2016. De tous les axes, il s'agit du moins avancé pour le moment, étant complété à 24 %. Toutefois, il convient de rappeler que plusieurs actions ne sont prévues que dans la 3<sup>e</sup> phase du PADD.

Figure 12 – État d'avancement des actions de l'axe 5

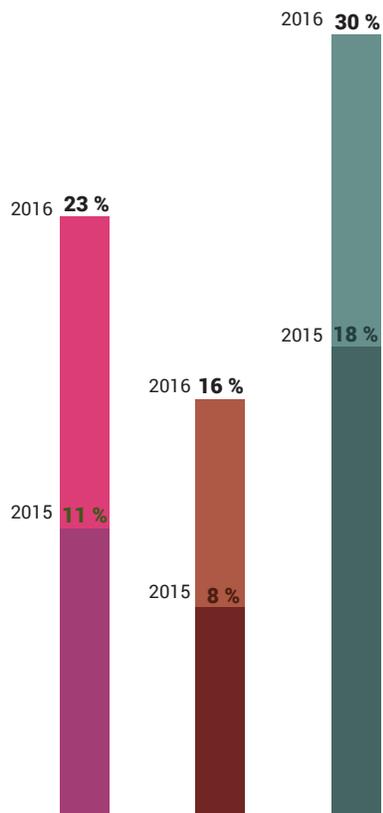


Figure 13 – État d'avancement des actions de l'axe 5, selon les objectifs

## Objectifs

- 1 Étudier le potentiel d'utilisation d'énergies renouvelables sur le territoire de la ville
- 2 Augmenter la performance énergétique et environnementale des bâtiments
- 3 Diminuer l'utilisation des énergies non renouvelables

## La Ville en action

Voici les principales réalisations qui permettent d'atteindre les objectifs de l'axe.

La Ville a mise en service quatre nouvelles de bornes de recharge publique pour véhicules électriques, soit deux à l'hôtel de ville et deux au Complexe 2 glaces Honco.

Des travaux d'envergure visant le maintien et l'amélioration de l'efficacité énergétique ont été effectués sur 7 bâtiments de la Ville. La nouvelle caserne incendie du secteur Pintendre a aussi été construite en tenant compte de critères élevés d'efficacité énergétique.

Les employés municipaux ont poursuivi leurs efforts de réduction de carburant pour une deuxième année consécutive dans le cadre de la Stratégie d'économie de carburants.

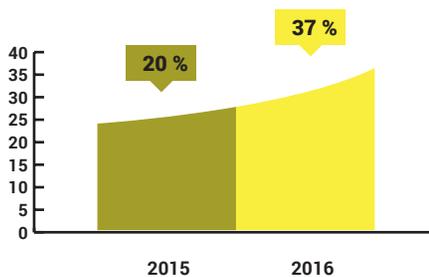
Des systèmes de télémétrie ont été installés sur 95 % des stations de pompage des eaux usées, ce qui permet de réduire la fréquence de déplacement des opérateurs et ainsi la consommation de carburant.



Parc industriel Bernières

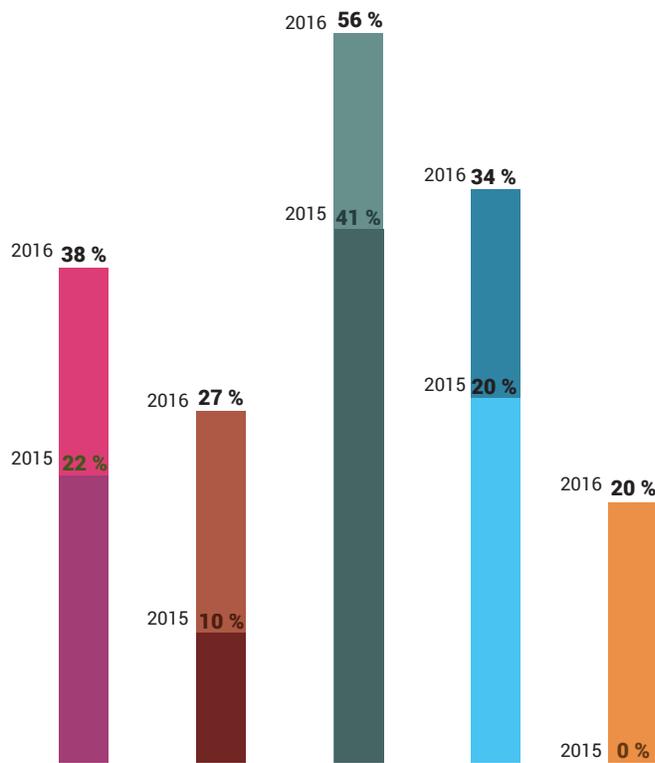
## AXE 6

### *Dynamisme et vitalité économiques*



Les efforts de 2015 pour développer une économie diversifiée se sont poursuivis en 2016, notamment par l'appui au développement des espaces industriels et commerciaux. De même, la mise en valeur des activités agricoles, le développement du bassin de main-d'œuvre et le soutien aux entreprises d'économie sociale ont tous également progressé selon les attentes.

Figure 14 – État d'avancement des actions de l'axe 6



## Objectifs

- 1 Mettre en valeur le territoire et les activités agricoles
- 2 Collaborer au maintien et au développement du bassin de la main-d'œuvre
- 3 Développer une économie diversifiée sur le territoire
- 4 Soutenir l'achat local
- 5 Soutenir les activités des entreprises d'économie sociale

Figure 15 – État d'avancement des actions de l'axe 6, selon les objectifs

## La Ville en action

Voici les principales réalisations qui permettent d'atteindre les objectifs de l'axe.

La Ville a collaboré à plusieurs projets d'économie sociale, notamment avec l'Atelier occupationnel Rive-Sud, la Maison natale Louis-Fréchette, les Repas Desjardins et la coopérative Forêt d'Arden.

La Ville a investi 17 M \$ en viabilisation de rues et en acquisition dans le cadre de la stratégie de développement industriel 2015-2019.

## la Ville en planification

Voici les principaux éléments de planification qui contribuent à l'atteinte des objectifs de l'axe.

Le Plan de développement de la zone agricole (PDZA) qui vise à assurer le développement et la pérennité des activités agricoles et, à terme, à favoriser la vitalité et l'occupation du territoire agricole, a été adopté.

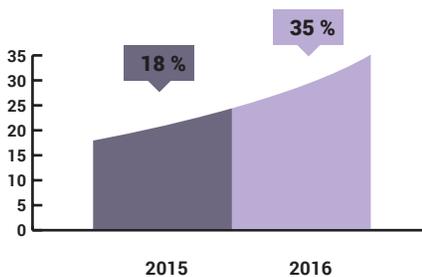
La Ville annonce des investissements de 17 M \$ en viabilisation de rues et en acquisition dans le cadre de la stratégie de développement industriel 2015-2019.6.3.2



Parcours des Anses

## AXE 7

### Mobilité durable



L'année 2016 aura été marquée par les efforts d'harmonisation des modes de transport actif et collectif en lien avec l'axe sur la mobilité durable. Plusieurs actions ont été réalisées en collaboration avec la Société de transport de Lévis afin d'améliorer l'expérience client de l'utilisateur et d'améliorer l'offre du transport en commun.

Figure 16 – État d'avancement des actions de l'axe 7

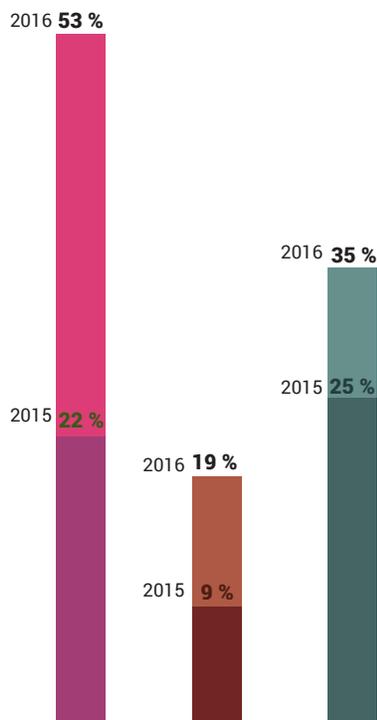


Figure 17 – État d'avancement des actions de l'axe 7, selon les objectifs

## Objectifs

- 1** Développer la ville en harmonie avec les modes de transport actif et collectif
- 2** Développer l'offre en mobilité et en transport durable
- 3** Planifier, réaliser et promouvoir la mobilité durable de façon concertée

### La Ville en action

Voici les principales réalisations qui permettent d'atteindre les objectifs de l'axe.

Une voie réservée de 750 m pour le transport en commun a été mise en service sur le boulevard Guillaume-Couture, à l'ouest du chemin du Sault.

Le parc-relais bus des Rivières dans le secteur Saint-Nicolas a été réaménagé et le nouveau terminus de la Traverse a été inauguré.

Quatre projets d'interconnexion de pistes cyclables ont été réalisés, ce qui représente 3,4 km de pistes supplémentaires.

### la Ville en planification

Voici les principaux éléments de planification qui contribuent à l'atteinte des objectifs de l'axe.

Des normes d'aménagement respectueuses des besoins des piétons et des cyclistes ont été établies.

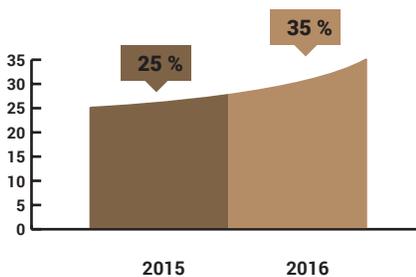
Plusieurs éléments visant la mobilité durable ont été intégrés au schéma d'aménagement et de développement, notamment les orientations en matière de transport en commun.



Hôtel de ville de Lévis

## AXE 8

# Communication et gouvernance



Pour réussir à atteindre les objectifs fixés dans le cadre du PADD, il est impératif que tous les intervenants soient mobilisés. À ce chapitre, la Ville montre en 2016 que le développement durable et la gestion environnementale sont au cœur des préoccupations de l'organisation.

Figure 18 – État d'avancement des actions de l'axe 8

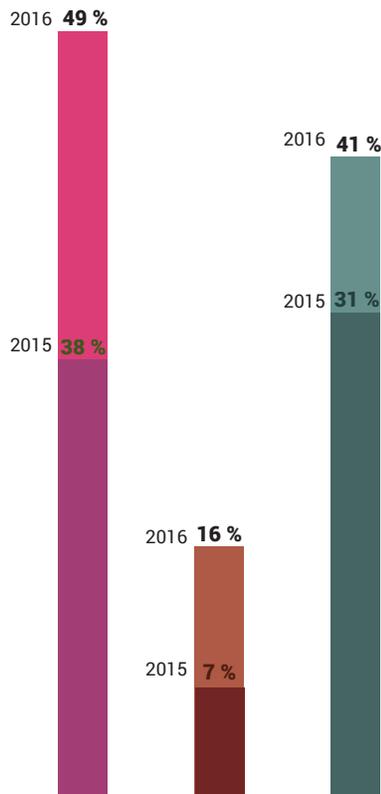


Figure 19– État d'avancement des actions de l'axe 8, selon les objectifs

## Objectifs

- 1 Établir un système de gestion environnementale
- 2 Établir un réseau des partenaires pour le déploiement des actions de développement durable
- 3 Mettre en oeuvre les actions du PADD au sein de l'organisation municipale

### La Ville en action

Voici les principales réalisations qui permettent d'atteindre les objectifs de l'axe.

Quinze projets contribuant à l'atteinte des objectifs du PADD ont été financés dans le cadre de la Politique de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie (PSPS).

### la Ville en planification

Voici les principaux éléments de planification qui contribuent à l'atteinte des objectifs de l'axe.

La Ville a intégré un volet Développement durable dans sa planification stratégique *Vision 2020*.

**ANNEXE**

**—**

<b>ID*</b>	<b>ACTION</b>	<b>PHASE</b>
1.1.1	Diffuser les informations sur les eaux souterraines	1
1.1.2	Acquérir ou raffiner les connaissances sur les nappes d'eau souterraine	1
1.1.3	Sensibiliser les citoyennes et citoyens au sujet de la qualité de l'eau de leurs puits	1
1.1.4	Inspecter et caractériser les installations septiques du territoire	1
1.1.5	Mettre en place des mesures de protection et de maintien des nappes d'eau souterraine	1
1.2.1	Favoriser la rétention des eaux pluviales in situ tant dans les résidences que les entreprises et les commerces	1
1.2.2	Offrir un incitatif financier pour l'achat d'équipements, d'appareils ou pour la réalisation de travaux visant à diminuer l'apport d'eau provenant des gouttières du réseau pluvial	1
1.2.3	Planter des pratiques innovantes favorisant la rétention, la décantation, la filtration et l'infiltration (tranchées d'infiltration, cellules de bio-rétention, jardins pluviaux...)	1
1.3.1	Conscientiser les Lévisiennes et Lévisiens à la Stratégie de protection des sources d'alimentation en eau potable	1
1.3.2	Réaliser le projet d'interconnexion des réseaux d'aqueducs de la ville	1
1.3.3	Réaliser les études de vulnérabilité et les plans de protection	1
1.4.1	Planter un programme de recherche de fuites d'aqueducs, incluant la réparation des réseaux	1
1.4.2	Communiquer et encourager les initiatives visant la réduction de la consommation d'eau potable	1
1.4.3	Mettre en place des audits pour l'économie d'eau potable	1
1.4.4	Installer des purges automatisées afin de minimiser la fréquence de rinçage des conduites problématiques	1
1.5.1	Participer aux études de modélisation (érosion, salinité, etc) du Saint-Laurent dans la région	1
1.5.2	Participer à la table de concertation de la zone de Québec coordonnée par la Communauté métropolitaine de Québec (CMQ) dans le cadre de la mise en œuvre d'une stratégie de gestion intégrée de l'eau du Saint-Laurent	1
1.5.3	Assurer un suivi des actions de l'Alliance des villes des Grands Lacs du Saint-Laurent	1

\*ID = numéro de l'axe.numéro de l'objectif.numéro de l'action

ID*	ACTION	PHASE
1.6.1	Identifier les infrastructures à risque, en lien avec le phénomène d'érosion et mettre en place des mesures de protection	1
1.6.2	Renforcer les aspects réglementaires de la politique de protection des rives, du littoral et des plaines inondables	1
1.6.3	Adapter les mesures de protection des rives des cours d'eau	1
1.6.4	Augmenter ou améliorer l'aménagement des accès publics de façon contrôlée au fleuve et aux cours d'eau	1
1.7.1	Soutenir et accompagner les producteurs agricoles et forestiers dans la mise en place de pratiques respectueuses de l'environnement	1
1.7.2	Élaborer et mettre en œuvre un programme de vidange des fosses septiques	1
1.7.3	Réaliser et mettre en œuvre un plan d'action ayant comme objectif la rectification des branchements croisés	1
1.7.4	Maintenir à jour les connaissances sur la qualité des eaux de surface	1
2.1.1	Participer à la réalisation d'aménagements pour corriger les îlots de chaleur déjà présents, particulièrement là où l'indice de défavorisation est élevée	1
2.1.2	Réviser les normes en vigueur et, au besoin ajuster la réglementation afin de limiter les îlots de chaleur	1
2.1.3	Continuer le développement du réseau des parcs de la Ville et faire en sorte que les aménagements contribuent à réduire la problématique des îlots de chaleur urbains	1
2.2.1	Réaliser un inventaire des sources d'émissions atmosphériques et des nuisances sur le territoire	1
2.2.2	Implanter une station de mesure de la qualité de l'air sur le territoire	1
2.2.3	Suivre et diffuser les données concernant la qualité de l'air à Lévis ainsi que les principales sources de pollution	1
2.3.1	Finaliser le plan de réduction des émissions des gaz à effet de serre	1
2.3.2	Mettre à jour l'inventaire des GES	1
2.3.3	Participer à des initiatives des parties prenantes afin de diminuer et de sensibiliser la communauté aux impacts des GES	1
2.3.4	Mise en place de programmes d'éducation et de sensibilisation sur la réduction des GES	1
2.4.1	Réviser les aspects concernant la gestion des ressources naturelles du schéma d'aménagement et de développement de la Ville de Lévis pour le rendre conforme au Plan métropolitain d'aménagement et de développement de la Communauté métropolitaine de Québec	2
2.4.2	Planifier la réutilisation des sites d'exploitation (carrière et sablière) pour d'autres fins	2

ID*	ACTION	PHASE
2.5.1	Réviser le schéma d'aménagement de la Ville de Lévis pour le rendre conforme au PMAD de la CMQ. Le PMAD prévoit l'identification des unités de paysages d'intérêts et l'adoption de mesures de mise en valeur et de protection	1
2.5.2	Terminer le Plan de gestion des milieux naturels et adopter une réglementation assurant la protection des milieux naturels intégrés aux aires de conservation	1
2.5.3	Aménager un milieu humide dans un but éducatif	1
2.5.4	Mettre en place des moyens et de doter d'outils pour protéger et mettre en valeur les milieux naturels au sein des nouveaux développements	1
2.5.5	Élaborer le plan d'action en foresterie urbaine découlant de la politique de foresterie urbaine	1
2.6.1	Implanter une offre de récupération des matières résiduelles adéquate et assurer un suivi dans les bâtiments municipaux	1
2.6.2	Poursuivre la sensibilisation auprès de la population à propos de la gestion des matières résiduelles	1
2.6.3	Organiser des visites des installations de traitement des matières résiduelles	1
2.6.4	Mettre en place des mesures qui favorisent la récupération et la valorisation des matières résiduelles dans le domaine de la construction, de la rénovation et de la démolition pour les principaux générateurs	1
2.6.5	Encourager les initiatives de réemploi et de réduction des déchets dans tous les secteurs d'activités	1
2.6.6	Poursuivre la démarche de valorisation des matières organiques au sein des industries, commerces et institutions	1
2.6.7	Réviser et adopter un nouveau Plan de gestion des matières résiduelles	1
3.1.1	Réaliser des aménagements utilisables par des clientèles variées	2
3.1.2	Développer et mettre en valeur les sites exceptionnels tout en préservant leur intégrité	2
3.1.3	Harmoniser les moyens et mesures d'entretien des espaces verts au sein des différents arrondissements de la Ville	2
3.1.4	Singulariser les vocations de certains espaces verts : parcs thématiques, intégration d'oeuvres d'art, mise en valeur des patrimoines et interprétations (panneaux), commémoration (monuments et plaques)	2
3.1.5	Rétablir et maintenir un équilibre quant à la répartition géographique des parcs	2
3.2.1	Faire la promotion de l'implication bénévole auprès de tous, et principalement auprès des jeunes afin d'assurer la relève	3
3.2.2	Mettre en place des mesures incitatives pour le personnel municipal et les grands employeurs qui désirent faire du bénévolat	3
3.2.3	Valider les possibilités de recrutement auprès des associations de personnes à la retraite	3

ID*	ACTION	PHASE
3.2.4	Soutenir des activités du Centre d'action bénévole – Service d'entraide Rive-Sud (CAB - SERS)	3
3.3.1	Réaliser et mettre à jour des études portant sur les besoins en infrastructures selon le secteur d'activité	1
3.3.2	Envisager la mixité des usages dans les bâtiments en considérant la compatibilité des utilisateurs et des usages, mais aussi la constitution de grappes d'équipements	1
3.3.3	Rechercher les partenariats financiers pour aider à la mise à niveau et au développement du réseau des équipements	1
3.4.1	Conserver et mettre en valeur les éléments patrimoniaux identitaires	1
3.4.2	Perpétuer les programmes de subventions visant à restaurer et entretenir les bâtiments patrimoniaux	1
3.4.3	Encourager la récupération et la valorisation des bâtiments patrimoniaux inutilisés ou en voie de l'être	1
3.4.4	Appliquer le plan de gestion en archéologie	1
3.4.5	Interpréter et communiquer l'histoire et le patrimoine aux citoyens et aux visiteurs	1
3.4.6	Assurer le suivi des travaux réalisés sur les bâtiments patrimoniaux	1
4.1.1	Réaliser un plan d'adaptation aux changements climatiques	2
4.1.2	Documenter les variations annuelles des paramètres climatiques pour Lévis au cours des dernières années	2
4.1.3	Effectuer des prévisions de scénarios de modifications potentielles des écosystèmes à Lévis (sécheresse, inondation, hygiène, biodiversité de la faune et de la flore, etc.)	2
4.2.1	Réaliser une analyse d'actualisation des services	2
4.2.2	Assurer une répartition équitable sur le territoire des services en fonction des secteurs et des arrondissements et en favoriser l'accessibilité	2
4.2.3	Faire connaître les services offerts aux citoyennes et citoyens	2
4.2.4	Offrir une diversité d'activités pour répondre aux clientèles variées	2
4.2.5	Documenter la pratique des activités et services présents dans l'offre de service municipale.	2
4.3.1	Réaliser et intégrer dans les outils de prise de décision une grille d'analyse permettant la validation des critères du développement durable pour les projets de développement	1
4.3.2	Dans le cadre de la révision du schéma d'aménagement pour le rendre conforme au PMAD de la CMQ, adopter des orientations et des mesures visant à répondre à une gamme variée de besoins en matière de logements, à favoriser la mixité des usages, à favoriser le développement des transports actifs et collectifs	1

ID*	ACTION	PHASE
4.3.3	Réaliser un plan directeur de design urbain afin de déterminer les lignes directrices lors de l'aménagement ou le réaménagement d'espaces publics. Cela comprend tous les équipements d'utilité publique au niveau du sol ou aérien (lampadaires, poubelles, etc.)	1
4.3.4	Favoriser une vitalité culturelle et artistique	1
4.3.5	Encourager la consommation de services culturels et artistiques	1
4.3.6	Assurer la qualité et la durabilité du cadre bâti et des aménagements	1
4.4.1	Demander aux gouvernements de reconduire les programmes de subvention voués au développement de logements sociaux et communautaires et de prévoir le financement adéquat à long terme	2
4.4.2	Prévoir les budgets nécessaires au développement de 125 unités AccèsLogis Québec annuellement	2
4.4.3	Développer et appliquer une stratégie de développement des logements sociaux et communautaires pour l'ensemble du territoire	2
4.4.4	Contribuer aux projets de constructions résidentielles multifamiliales en développant des partenariats avec les promoteurs pour la réalisation de logements sociaux	2
4.5.1	Implanter des activités pour favoriser le développement de liens de confiance entre voisins (ex. Fête des voisins)	1
4.5.2	Réaliser le plan d'action en sécurité routière 2014	1
4.5.3	Poursuivre la mise en œuvre du schéma de couverture de risque et du plan stratégique en sécurité civile	1
4.5.4	Poursuivre la prévention incendie et policière par la mise en place de plans de sécurité incendie, campagnes de sécurité routière, etc.	1
4.5.5	Réaliser des plans particuliers d'intervention	1
5.1.1	Identifier, évaluer et estimer le potentiel et les enjeux du développement des énergies renouvelables	2
5.1.2	Promouvoir et faciliter l'utilisation des véhicules hybrides et électriques	2
5.1.3	Promouvoir les projets réalisés par la Ville ou les parties prenantes	2
5.2.1	Mettre en place des mesures pour maintenir ou améliorer l'efficacité énergétique des bâtiments de la Ville	3
5.2.2	Élaborer une politique d'écologisation des bâtiments pour les nouvelles constructions et les rénovations majeurs pour les promoteurs	3
5.2.3	Examiner la possibilité d'offrir des incitatifs financiers pour les travaux de construction (ou de rénovation) qui augmentent la performance énergétique des bâtiments	3
5.3.1	Assurer un choix plus durable lors du renouvellement des équipements motorisés municipaux	1

ID*	ACTION	PHASE
5.3.2	Favoriser les initiatives des partenaires qui visent à réduire la consommation de carburant pour les véhicules	1
5.3.3	Sensibiliser et promouvoir les choix durables permettant la réduction de l'utilisation des énergies non renouvelables auprès des citoyens, institutions, commerces et industries du territoire	1
5.3.4	Implanter une stratégie de réduction des carburants	1
5.3.5	Réduire l'utilisation des énergies non renouvelables dans les bâtiments du territoire	1
5.3.6	Optimiser le transport lié à la collecte des matières résiduelles	1
5.3.7	Créer une table de concertation du milieu industriel	1
5.3.8	Instaurer un système de télémétrie sur les stations de pompage des eaux usées	1
6.1.1	Contribuer à la promotion de l'agriculture urbaine. On entend par agriculture urbaine les formes émergentes de pratiques agricoles en ville, généralement en parcelles partagées, ou en jardins individuels et/ou collectifs	1
6.1.2	Poursuivre l'élaboration et adopter le plan de développement de la zone agricole (PDZA)	1
6.1.3	Mettre en œuvre le plan de développement de la zone agricole (PDZA)	2
6.1.4	Mettre en place des mesures permettant de mettre en valeur la production locale et de rapprocher les réalités urbaine et agricole (ex : parcours agro-alimentaire, marché public, etc.)	1
6.2.1	Promouvoir les avantages de résider et de travailler à Lévis	1
6.2.2	Travailler en partenariat avec les tables en place pour favoriser l'embauche d'immigrant à Lévis.	1
6.2.3	Inciter les institutions d'enseignement à intégrer les besoins de main-d'œuvre dans leur planification et leur programme éducatif	1
6.3.1	Collaborer au développement des espaces commerciaux	1
6.3.2	Développer, seule ou en partenariat avec les promoteurs privés, l'aménagement de nouveaux espaces industriels et technologiques	1
6.3.3	Définir des normes d'aménagement selon les principes du développement durable pour les espaces industriels	1
6.3.4	Dans le cadre de la révision du schéma d'aménagement de la Ville pour le rendre conforme au PMAD de la CMQ, adopter des orientations et des mesures permettant de saisir les opportunités qui favorisent le développement des entreprises tout en favorisant la qualité de l'environnement et du milieu de vie	1
6.4.1	Sensibiliser les citoyennes et citoyens et les entreprises aux bénéfices de l'achat local	2
6.4.2	Soutenir l'implantation de circuits de commercialisation de produits et services locaux (ex. : marchés publics, programmation de spectacles, etc)	2

ID*	ACTION	PHASE
6.4.3	Soutenir la chambre de commerce dans ses initiatives actuelles pour favoriser et mesurer les retombées économiques associées à l'achat local	2
6.5.1	Assurer un soutien et un suivi des entreprises d'économie sociale et connaître leurs besoins	1
6.5.2	Promouvoir les entreprises d'économie sociale auprès des citoyen(ne)s	1
6.5.3	Collaborer à la mise en œuvre de projets d'économie sociale, plus particulièrement dans les domaines de la santé et du logement	1
7.1.1	Réviser le Schéma d'aménagement et de développement de la Ville de Lévis pour le rendre conforme au PMAD de la CMQ, en y intégrant des éléments favorisant la mobilité durable	1
7.1.2	Réviser la réglementation d'urbanisme afin de la rendre conforme aux éléments de mobilité durable du Schéma d'aménagement et de développement	1
7.1.3	Adopter des normes d'aménagement respectueuses des besoins des piétons et cyclistes	1
7.2.1	En collaboration avec la Société de transport de Lévis, mettre en place des mesures afin d'améliorer l'expérience de l'utilisateur lorsqu'il emprunte le transport en commun	2
7.2.2	Appuyer la Société de transport de Lévis dans ses efforts de développement et d'amélioration de l'offre du transport en commun	2
7.2.3	Accroître le développement des réseaux cyclables et piétonniers	2
7.2.4	Mettre en place des mesures préférentielles sur les grands axes de la Ville pour le transport collectif et le covoiturage	1
7.3.1	Mettre en place une table de concertation des grands générateurs de déplacements afin d'identifier les besoins des diverses clientèles associées aux transports actifs et collectifs	1
7.3.2	Réaliser un plan de mobilité durable	1
7.3.3	Mettre en place des mesures qui favorisent les déplacements en passant facilement d'un moyen de transport à un autre (intermodalité)	1
7.3.4	Faire la promotion des modes de transports alternatifs, en partenariat avec les organismes du milieu	1
8.1.1	Identifier les passifs environnementaux en ce qui a trait aux sites contaminés	1
8.1.2	Adopter et appliquer des lignes directrices concernant la gestion des sites contaminés	1
8.1.3	Mettre en place un système de gestion environnementale corporatif, incluant la gestion des matières dangereuses, des halocarbures et des produits pétroliers	1
8.1.4	Effectuer une veille environnementale au sein de l'organisation municipale	1
8.2.1	Tenir des rencontres avec les parties prenantes afin de mettre en œuvre et de suivre l'avancement du PADD (élus et élus, institutions, entrepreneurs, citoyennes et citoyens, personnel municipal)	1
8.2.2	Réaliser des événements et activités afin de sensibiliser la population au développement durable	1

ID*	ACTION	PHASE
8.2.3	Préparer, puis mettre en œuvre un plan de communication du PADD	1
8.2.4	Favoriser les initiatives du milieu qui contribuent à la mise en œuvre du PADD	1
8.3.1	Réaliser le suivi annuel de l'avancement du PADD et le communiquer au sein de l'organisation municipale, et de la population	1
8.3.2	Mobiliser et impliquer les employés dans la mise en oeuvre des actions du PADD (formations, comités, communications internes...)	1
8.3.3	Intégrer les principes de développement durable dans les décisions des gestionnaires municipaux	1

